

**3<sup>ème</sup> REGION**

**2018**

**GROUPEMENT DE LA SEINE-MARITIME**



**Programme et consignes applicables pour la saison sportive  
concours du Groupement.**

<b><u>SAISON SPORTIVE 2018</u></b>			
<b>DATES</b>	<b>CONCOURS</b>	<b>CONCOURS</b>	<b>CATEGORIES</b>
<b>5 mai</b>	<b>Pressac</b>		<b>Vieux</b>
<b>12 mai</b>	<b>St Yrieix la Perche</b>		<b>Vieux</b>
<b>26 mai</b>		<b>Bergerac</b>	<b>Vieux</b>
<b>2 juin</b>	<b>La Souterraine</b>		<b>Vieux</b>
<b>9 juin</b>		<b>Tarbes</b>	<b>Vieux</b>
<b>16 juin</b>	<b>St Junien</b>		<b>Vieux</b>
<b>23 juin</b>	<b>Vivonne</b>	<b>Bram</b>	<b>Vieux &amp; jeunes Vieux</b>
<b>30 juin</b>		<b>Langon</b>	<b>Vieux &amp; yearlings</b>
<b>7 juillet</b>	<b>Ruffec</b>	<b>Elne</b>	<b>Vieux &amp; yearlings Vieux</b>
<b>15 juillet</b>		<b>Marmande Roulet St Estephe</b>	<b>Vieux &amp; yearlings Jeunes</b>
<b>21 juillet</b>	<b>Argenton</b>		<b>Vieux et jeunes</b>
		<b>Bressols</b>	<b>Vieux</b>
<b>30 juillet</b>		<b>Bergerac</b>	<b>Vieux &amp; 1 an &amp; J</b>
<b>4 août</b>	<b>Pressac</b>		<b>Vieux &amp; jeunes</b>

**COTISATIONS GROUPEMENT**

10 € OBLIGATOIRE POUR TOUS

20€ UNIQUEMENT POUR LES AMATEURS PARTICIPANTS AUX CONCOURS

Depuis l'année 2017 le Groupement de l'Eure a décidé de participer au concours de notre Groupement 76. Le règlement des concours du Groupement de la Seine Maritime est applicable au Groupement de l'Eure.

### **Préambule aux concours**

Chaque président de société enverra au président de la commission sportive 10 jours avant le premier concours une attestation confirmant la vaccination des pigeons de ses amateurs . La ou les sociétés qui n'auront pas envoyé l'attestation ne seront pas autorisées à participer aux concours du Groupement et Fédéraux tant que la régularisation ne sera pas faite (date limite : 25 avril 2018).

Avant le premier concours, les présidents des sociétés enverront au classificateur (Société OSIRIS, 29 rue Delattre de Tassigny 62200 Boulogne) le mode de diffusion des palmarès (groupement et doublage fédéraux) de leurs amateurs. Pour les amateurs désirant recevoir leur classement internet, l'adresse mail des colombophiles sera obligatoirement jointe.

Les trésoriers des sociétés du groupement de la Seine-Maritime sont priés d'envoyer avant le premier concours leur adresse (l'adresse mail souhaitée) à la société Osiris, pour obtenir un récapitulatif des gains par concours.

***IMPORTANT** :SI UNE SOCIETE DECIDE DE NE PAS PARTICIPER A UN CONCOURS, SON PRESIDENT EN INFORMERA **SANS DELAI** LE TRESORIER MR BULOT **ET** LE PRESIDENT DE LA COMMISSION SPORTIVE (par messagerie électronique ou par téléphone)*

## **I) LES CONCOURS**

### **I-1) Consignes générales**

Les dispositions relatives aux concours (enlogements, transport, dépouillements etc .....)  
consultables sur le site internet

[www.colombophiliefr.com/Statuts/Reglt%20concours%202017.pdf](http://www.colombophiliefr.com/Statuts/Reglt%20concours%202017.pdf) sont applicables aux concours groupement et fédéraux.

### **I-2) Dispositions particulières relatives aux concours organisés par le Groupement**

#### **I-2.a Horaires de ramassage**

Les horaires de ramassage ne sont pas modifiés par rapport à 2017.

Il est impératif qu'il y ait au minimum un représentant de chaque société au chargement des paniers

Le chargement des paniers dans le camion s'effectue selon les instructions du chauffeur

### **I-2.b. Enlogement**

Pour les concours organisés par le groupement de la Seine-Maritime: **22 pigeons pour les paniers plastique**. Les paniers en osier ne sont pas acceptés.

**Les sociétés sont invitées à transformer au moins deux paniers normaux en paniers de séparation afin d'éviter le trop grand nombre de paniers incomplets. Le nombre de pigeons pour ces paniers est de 18 .**

Sur tous les paniers (Concours Groupement), une étiquette autocollante sera apposée au dos du panier (côté abreuvoir) indiquant le nom du concours, le nombre de pigeons et le sexe. Ceci est particulièrement important si le concours est retardé.

Tous les pigeons enlogés participent au concours et doivent figurer sur la feuille d'enlogement (pas d'entraînement).

Si un colombophile enloge dans un autre centre que le sien il devra: impérativement informer son président,

- faire une fiche au nom de sa Société qui sera jointe à celle du centre d'enlogement d'accueil ou figurera la Société d'affiliation du colombophile,
- le colombophile en question devra payer par chèque son concours (sauf autorisation de son Président) ; chèque qui sera joint à celui de la société d'accueil,
- les documents d'enlogement et de dépouillement devront respecter les consignes générales.

Le trésorier du groupement informera automatiquement le classificateur de l'enlogement dans un autre centre, le colombophile sera classé dans sa société.

### **I-2.c.) Tarification**

Prix du transport :

Il est de **0,75 €** par pigeon pour tous les concours Groupement.

Jeu de poules facultatif : de 0,20€ à 30€ maximum

Séries 2/3 facultatives 3€ la série avec possibilité de faire plusieurs séries

Palmarès :

1,60€ adressé directement chez l'amateur, avec résultat personnel en première page.

Les amateurs n'ayant pas Internet recevront leur classement par courrier, **à eux de faire le nécessaire auprès de leur société. Les frais d'envoi seront facturés directement par Osiris aux sociétés.**

## I-2 d) Formalités -documents.

### **A.l'enlogement**

Une enveloppe contenant :

- pour chaque amateur, le premier exemplaire de la liasse d'enlogement lorsqu'il s'agit d'un enlogement avec bagues de caoutchouc et/ou une impression de l'enlogement par voie électronique,
- le relevé de jeu,
- la feuille des mises à l'heure,
- les souches des bagues caoutchouc
- Les frais de transport et de palmarès OSIRIS feront l'objet d'un chèque à l'ordre de l'Association Colombophile de Seine-Maritime (le terme groupement de la Seine-Maritime est accepté).

Cette enveloppe sera remise au chauffeur pour le trésorier de la Seine-Maritime.

### **A.l'issue du concours**

Un exemplaire de la feuille de dépouillement sera envoyé ou scanné à Mr Dubois Reynald (Mr Dubois Reynald 1679 rue du bois Isambert 76710 Montville) et au classificateur OSIRIS (Société OSIRIS, 29 rue Delattre de Tassigny 62200 Boulogne) dans les plus brefs délais.

Toutes anomalies observées lors du déroulement du concours et à l'issue de la diffusion du palmarès devront faire l'objet d'un mail ou d'un courrier à Mr Dubois Reynald (Président de la commission sportive).

## I-2 e) Informations sur le lâcher :

1) **L'HEURE DE LACHER** des pigeons ainsi que le nombre de pigeons seront diffusés sur le blog du groupement 76, dans votre moteur de recherche 'taper [colombophilie76.fr](http://colombophilie76.fr) '

2) **Modification du lieu de lâcher** : Si le lieu de lâcher est déplacé, et que la distance au point court est inférieure à 250 kilomètres, le classement «GROUPEMENT» sera annulé.

Libre aux sociétés de maintenir le concours à leur programme.

## I-2.f) Retour des paniers

Les paniers de la Seine-Maritime seront redéposés lors du prochain ramassage.

En cas de retour des pigeons, ceux ci feront l'objet soit d'un lâcher par société le lundi, soit redéposés si aucune amélioration climatique n'est annoncée.

Pour les sociétés du groupement de l'Eure, les paniers seront déposés à Louviers lors du retour du concours.

### **I-2.g) Contrôle**

Des contrôles peuvent être effectués soit dans les centres d'enlogement, soit lors du dépouillement, soit dans le camion, soit en contrôlant les bagues électroniques soit en changeant au hasard les bagues caoutchouc des pigeons dans les paniers. Lors du dépouillement il conviendra de noter le numéro constaté sur la bague sur la feuille de dépouillement au regard de l'heure de la constatation.

Si une anomalie est relevée lors de l'examen des feuilles de dépouillement, la commission sportive sera saisie pour une prise de décision collégiale.

### **I-3) Dispositions particulières relatives aux concours organisés par la Fédération**

Le doublage groupement est obligatoire; le prix du palmarès effectué par la Société OSIRIS est de 1,30€.

Les consignes fédérales spécifieront les obligations des sociétés pour les enlogements, les consignes pour la comptabilité et la diffusion des documents.

Pour les sociétés de l'Eure, les informations relatives aux enlogements seront données au trésorier du groupement de la Seine-Maritime dans les plus brefs délais (nom de l'amateur -nombre de pigeons enlogés)

Un exemplaire de la feuille de dépouillement sera envoyé ou scanné au classificateur OSIRIS (Société OSIRIS, 29 rue Delattre de Tassigny 62200 Boulogne) dans les plus brefs délais.

## **II) DOTATIONS**

**II-1) Gains :** Sur chaque concours organisé par le groupement et sur le classement de la Seine-Maritime 98 € seront répartis comme suit :

5,25 € au premier du palmarès Seine-Maritime 4,25 € au deuxième du palmarès Seine-Maritime 3,25 € au troisième du palmarès Seine-Maritime 2,50 € au quatrième du palmarès Seine-Maritime 2,00 € au cinquième du palmarès Seine-Maritime 0,85 du sixième au quatre vingt dixième du palmarès Seine-Maritime

Supprimé:

**II-2) Coupes :**

1 sac de grain au premier de chaque concours organisé par le Groupement.

**III) CHAMPIONNATS**

1°) Championnat vieux pigeons non désignés demi fond sur les 8 concours du Groupement

2°) Championnat vieux pigeons désignés ( 2 des 5 ) sur les 8 concours du Groupement

3°) Championnat jeunes pigeons non désignés sur les 4 concours du Groupement

4°) Championnat jeunes pigeons désignés ( 2 des 5 ) sur les 4 concours du Groupement

5°) Championnat général vieux et jeunes demi fond groupement Obtenu par l' addition des championnats 1+2+3+4 .Les 3 premiers de ce championnat seront récompensés

1 sac de grain au premier de chaque championnat

6°) Championnat grand demi fond vieux pigeons non désignés sur les 4 concours fédéraux

7°) Championnat grand demi fond vieux pigeons désignés (2 des 5) sur les 4 concours fédéraux

8°) Championnat fond non désignés vieux pigeons sur les 5 concours fédéraux

9°) Championnat fond vieux pigeons désignés (2 des 5 ) sur les 5 concours fédéraux

**LES CHAMPIONNATS 6 7 8 et 9 SONT HONORIFIQUES ET NE SERONT PAS DOTÉS**

**IX) AS PIGEONS GROUPEMENT**

1°) AS pigeon demi fond groupement ( souvenir Christian Bouquet ): 1 sac de grain à chaque

AS pigeon groupement

Sont pris en compte les concours du championnat N° 1. Seuls les pigeons classés dans les 50% du classement seront pris en compte (ex 1000 pigeons enlogés = 250 pigeons classés = 125 premiers pigeons pris en compte pour les as pigeons).

### 2°) **AS pigeon jeunes demi fond groupement :**

Sont pris en compte les concours du championnat N° 3

Supprimé:

ATTENTION: Le classement des AS pigeons s'effectuera au plus petit nombre de points par addition des places. En cas d'égalité, le plus grand nombre de KMS/ prix départagera les ex-aequo.

### **X) DOTATIONS SPECIALES**

#### **SEULS LES COLOMBOPHILES PRESENTS RECEVRONT LEURS RECOMPENSES.**

Supprimé: \_\_\_\_\_

1°) Comme les années précédentes le championnat des MILLE euros est maintenu, Il sera joué sur les 8 concours de groupement vieux et les 4 concours jeunes. Il sera calculé au plus de prix avec les 5 premiers inscrits ( soit 60 prix possibles ). **Les dix premiers seront récompensés**

**Tous les amateurs classés dans ce championnat et avant participé à 7 des 8 concours vieux seront récompensés.**

2°) Sur les 8 concours de groupement vieux 8 chèques cadeaux d'une valeur de 100 € seront offerts par le groupement à gagner à la première série des 5 premiers premier inscrits faisant prix. Ces séries sont gratuites mais non cumulables.

3°) Sur les 4 concours de groupement pigeonneaux 4 chèques cadeaux d'une valeur de 60 € seront offerts par le groupement à gagner à la première série des 3 premiers inscrits faisant prix. Ces séries sont gratuites mais non cumulables.

4°) Un amateur qui aura gagné plusieurs championnats pourra s'il le désire recevoir un trophée de la valeur du cumul de tout ces championnats gagnés. Il devra pour cela en avertir le Président de la commission sportive un mois avant la remise des prix. Contrairement aux autres années Le Président de la commission sportive n'appellera pas les amateurs concernés.

#### 5°) **Bouteille de champagne**

Sur les 8 concours vieux 1 bouteille de champagne à la première série de 3/3 sur les 4 concours jeunes 1 bouteille de champagne à la première série de 3/5 Ces séries sont cumulables.

6°) Les trois premiers amateurs de chaque concours Groupement pourront s'ils le désirent envoyer la photo de leur pigeon a Mr Dubois Reynald afin que ces photos figurent sur le site du Groupement.



Ils pourront consulter les résultats sur internet via le site OSIRIS.

**La date de l'assemblée du Groupement vous sera communiquée ultérieurement,**

**Le Président de la Commission Sportive**

**REYNALD DUBOIS**

**En espérant que cette saison se déroule dans de bonnes conditions nous vous souhaitons une bonne saison 2017 et que les meilleurs gagnent.**

**Le Président :**

Mr Manuel PEREIRA  
12 Imp du Clos Normand  
76350 OISSEL  
TEL : 02 35 64 75 88  
Portable : 06 08 82 14 28  
EMAIL [manuel.pereira.miranda@wanadoo.fr](mailto:manuel.pereira.miranda@wanadoo.fr)

**Le Trésorier :**

Mr J Jacques BULOT  
10 rue Fief au Danois - Thuit-Signol  
27370 Le Thuit de L'Oison  
TEL 02 35 75 49 96 - 06 13 10 99 85  
EMAIL [jjbulot@orange.fr](mailto:jjbulot@orange.fr)

**Le Président de la Commission Sportive :**

Mr Reynald DUBOIS  
1679 rue du bois Isambert  
76710 MONTVILLE  
TEL 02 35 33 68 03  
Portable 06 80 25 77 54  
EMAIL [reynald.dubois@sfr.fr](mailto:reynald.dubois@sfr.fr)

**Le Secrétaire :**

Mr Bruno MONSTIER  
Hameau du Val au Bouvier  
76690 FRICHEMESNIL  
TEL 02 35 33 29 56  
EMAIL [bmonstier1@gmail.com](mailto:bmonstier1@gmail.com)

**le Président Fédéral:**

Mr Bazire Thierry  
181, rue de la ravangerie  
27210 Bouleville